



Le bouquetin Capra ibex

Le bouquetin est le grimpeur par excellence des ongulés valaisans. Ses sabots sont parfaitement adaptés aux déplacements dans les parois rocheuses. Leurs arêtes dures garantissent une bonne tenue sur les plus petits rochers alors que leurs soles molles offrent une adhérence optimale sur la roche lisse.

Les bouquetins, comme les chamois, appartiennent à la famille des bovidés. Tout au long de leur vie, leurs cornes poussent de quelques centimètres durant la période d'été. L'interruption de la croissance en hiver entraîne l'apparition des anneaux de croissance (stries annuelles) sur l'arrière des cornes; ceux-ci permettent de déterminer leur âge avec précision.



Caractéristiques du bouquetin	
Poids	Mâles jusqu'à 100 kg Femelles jusqu'à 45 kg
Période d'accouplement (rut)	Décembre/janvier
Gestation	24 semaines
Mis bas; nombre de jeunes	Juin; 1 cabri
Allaitement	4-6 mois
Cornes	Les deux sexes portent des cornes. Mâles jusqu'à 110 cm env., femelles jusqu'à 35 cm env.
Régime alimentaire	Avant tout des graminées, mais aussi des herbes, lichens, aiguilles
Prédateurs naturels	Aigle royal (surtout les jeunes), rarement le loup

Liens de parenté

Au début du XIX^e siècle, le bouquetin avait disparu de Suisse, le dernier bouquetin ayant été prélevé en Valais en 1809. Dès 1911, le bouquetin a été réintroduit dans tout l'espace alpin. Les colonies actuelles de bouquetins résultant d'un nombre restreint d'animaux géniteurs sont étroitement apparentées. Le manque de diversité génétique peut entraîner une capacité d'adaptation restreinte aux changements environnementaux ou l'apparition d'agents pathogènes.

Concurrence interspécifique

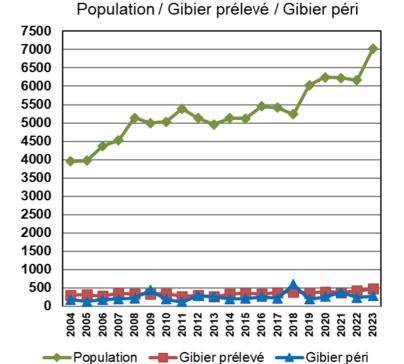
Alors que certaines colonies de bouquetins affichent un recul inexpliqué de leur population, d'autres croissent constamment. En raison de l'utilisation commune des rares remises d'hiver – encore tranquilles aujourd'hui – et des bonnes surfaces de gagnage, le bouquetin peut concurrencer localement les populations de chamois localement en diminution. Bien que parfaitement adapté aux conditions hivernales rigoureuses en montagne, le bouquetin peut subir de lourdes pertes lors des hivers très enneigés et avalancheux ou en cas d'épizooties.



Environ 7'000 bouquetins vivent actuellement en Valais. L'hiver relativement doux 2021/22 a provoqué une diminution de gibier péri. Les populations sont recensées par colonies au moyen de comptages coordonnés à l'affût. Malgré un faible taux de croissance de 8 à 10%, les populations sont en constante augmentation.

Le bouquetin est protégé en vertu de la loi fédérale sur la chasse. Néanmoins, l'ordonnance sur la régulation des populations de bouquetins (ORB) en autorise le prélèvement. En Valais, le nombre de bouquetins à prélever et la répartition des tirs (âge, sexe, colonie) sont déterminés chaque année par un plan de chasse qui doit être approuvé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). En fonction des permis de chasse délivrés, chaque Diana obtient un contingent de tir pour l'année suivante. La régulation s'effectue avant tout dans la classe des jeunes des deux sexes et des vieilles étagnes. Les détenteurs d'une autorisation de tir suivent un cours facultatif portant sur le bouquetin en général et sur les caractéristiques des classes d'âge qui leur sont attribuées. Le garde-chasse responsable assigne un secteur aux titulaires d'une autorisation. La chasse au bouquetin se déroulant en haute montagne est très exigeante et requiert de bonnes connaissances du terrain et une bonne condition physique. Même si le bouquetin semble très confiant dans les régions fréquentées, les colonies chassées se montrent plutôt prudentes et se retirent rapidement dans des remises rocheuses non accessibles aux chasseurs.

Gestion du bouquetin 2023	
Effectif du printemps	7024
Sex-ratio SR = mâles : femelles	1:0.98
Évolution de l'effectif	Stable, augmentation régionale
Accroissement utile	8-10%
Gibier péri	272
Dommages aux cultures	CHF 330
Objectifs	Stabilisation/ diminution régionale
Planification des tirs	632 animaux
Résultat chasse et tirs complémentaires	475 (7% de l'effectif)
Résultat de la régulation	Sex-ratio à améliorer



Chasse spéciale

À côté de la chasse de régulation effectuée par les chasseurs valaisans et des tirs de régulation du gardiennage, un contingent limité de bêtes est attribué chaque année à des clients. Seuls les chasseurs domiciliés en Valais ou titulaires d'un permis de chasse valaisan peuvent participer à ces tirs. Tous les «tirs clients» sont accompagnés par les gardes-faune et sont effectués selon les directives strictes correspondant à la planification de chasse annuelle des bouquetins à prélever, établies par le Service de la chasse, de la pêche et de la faune SCPF.